

Latécoère annonce la réalisation d'une augmentation de capital réservée à certains managers du Groupe pour un montant d'environ 2,4 millions d'euros

Toulouse, le 21 avril 2022

Latécoère (la « **Société** » ou le « **Groupe** »), partenaire de premier rang des grands constructeurs aéronautiques internationaux, annonce la réalisation d'une augmentation de capital réservée au profit de cadres et mandataires sociaux du groupe, dont le montant, prime d'émission incluse, s'élève à environ 2,4 millions d'euros (l'« **Augmentation de Capital** »).

Cette Augmentation de Capital s'inscrit dans le cadre du plan d'intéressement en actions annoncé le 4 février 2022 et approuvé par l'Assemblée Générale de la Société réunie le 22 mars 2022. Combiné aux recrutements en cours, le plan d'intéressement permettra de préparer le Groupe au rebond de l'industrie et de saisir les opportunités de croissance externe.

Profondément transformée au cours des deux dernières années, Latécoère s'est dotée d'une feuille de route claire à horizon 2025, et se concentre de façon très pragmatique sur la croissance et la rentabilité du Groupe. Son objectif : être un acteur central du rebond de la filière aéronautique.

Dans ce contexte, l'entreprise a notamment renforcé ses équipes, s'est davantage concentrée sur les besoins et la satisfaction des clients, a amélioré l'efficacité des opérations et réalisé des investissements stratégiques, y compris des acquisitions telles que Bombardier EWIS, TAC ou SDM.

Retenir et attirer de nouveaux talents est essentiel pour accélérer la dynamique positive engagée et réaliser les ambitions affichées. Il s'agit de consolider les liens sur le long terme et d'aligner les intérêts des actionnaires avec ceux du management.

Afin d'accroître l'attractivité de l'entreprise, un cercle plus large de cadres de Latécoère, actuels et futurs, bénéficiera également d'un plan dédié visant à l'attribution gratuite d'actions de performance de la Société.

Modalités de l'émission

Latécoère a procédé ce jour à l'émission de 4.666.657 actions nouvelles à un prix de souscription unitaire de 0,51 euros dans le cadre de l'Augmentation de Capital.

Le montant global de l'Augmentation de Capital (prime d'émission incluse), s'élève à 2.379.995,07 euros (dont 1.166.664,25 euros de montant nominal et 1.213.330,82 euros de prime d'émission).

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes appartenant à une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées, à savoir certains managers du Groupe¹. L'Augmentation de Capital a été lancée le 7 avril 2022 sur décision du Directeur Général, agissant sur subdélégation du Conseil d'Administration du 30 mars 2022, agissant lui-même sur la base de la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 22 mars 2022 (3^{ème} résolution).

21 managers du Groupe ont souscrit à l'Augmentation de Capital (les « **Bénéficiaires** »), dont Thierry Mootz, Directeur Général, et Grégoire Huttner, Directeur Général Délégué.

Les actions nouvelles portent jouissance courante et sont assimilées aux actions anciennes. Elles sont admises aux négociations sur Euronext Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Répartition du capital social à l'issue de l'Augmentation de Capital

Au résultat de l'Augmentation de Capital, le capital social de la Société est porté de 132.745.925 euros à 133.912.589,25 euros, divisé en 535.650.357 actions de 0,25 euro de valeur nominale chacune.

Facteurs de risques

Les principaux facteurs de risques liés à l'Augmentation de Capital sont les suivants pour les souscripteurs :

- risque de perte totale ou partielle du capital investi ;
- la revente des titres n'est pas garantie et dépend des conditions de marché existant ;
- le retour sur investissement dépend de la réussite des projets de la Société.

Pacte d'actionnaires

Les Bénéficiaires ont conclu ce jour un pacte d'actionnaires non concertant avec Searchlight Capital Partners (par l'intermédiaire de SCP SKN Holding I S.A.S.) concomitamment à la réalisation de l'Augmentation de Capital, dont les principales clauses feront l'objet d'une publication spécifique conformément à l'article L. 233-11 du Code de commerce.

¹ Membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Absence de prospectus

En application de l'article 1, §4 b) et §5 a) du règlement (UE) 2017/1129, cette émission ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus.

A propos de Latécoère

Groupe international partenaire de « rang 1 » des grands avionneurs mondiaux (Airbus, Boeing, Bombardier, Dassault, Embraer et Mitsubishi Aircraft), Latécoère sert le secteur aérospatial avec des solutions innovantes pour un monde durable. Le Groupe intervient dans tous les segments de l'aéronautique (avions commerciaux, régionaux, d'affaires et militaires), dans deux domaines d'activités:

- *Aérostructures (46 % du CA) : tronçons de fuselage et portes.*
- *Systèmes d'Interconnexion (54 % du CA) : câblage, meubles électriques et équipements embarqués.*

Le Groupe employait au 31 décembre 2021, 4764 personnes dans 14 pays. Latécoère, société anonyme au capital de 133 912 589,25 € divisé en 535 650 357 actions d'un nominal de 0,25 €, est cotée sur Euronext Paris - Compartiment B, Codes ISIN : FR0000032278 - Reuters : LAEP.PA - Bloomberg : LAT.FP

Taddeo

Antoine Denry / Relations Investisseurs
+33 (0)6 18 07 83 27

Marie Gesquière / Relations Media
+33 (0)6 26 48 97 98
teamlatecoere@taddeo.fr